

Les scooters électriques Cityscoot rejoignent l'application Uber

Paris, 16 octobre - Uber et Cityscoot annoncent l'intégration de l'option Cityscoot dans l'application Uber. A côté des options VTC, trottinettes et vélos, les utilisateurs d'Uber vont prochainement aussi pouvoir se déplacer en scooter électrique en Ile-de-France.



Une vision partagée de la mobilité pour un partenariat de long-terme

Uber et Cityscoot partagent une vision commune de la mobilité, partagée, accessible à tous, pour décongestionner les centres-villes et réduire l'impact des transports sur l'environnement. C'est donc tout naturellement qu'Uber et Cityscoot ont décidé de s'associer pour inclure l'option Cityscoot dans l'application Uber.

Paris devient ainsi la ville avec le plus d'options de mobilité disponibles dans l'application Uber à travers le monde, confirmant son statut de "capitale mondiale de la mobilité". En effet, l'intégration de scooters électriques en libre service est une première pour Uber.

L'ambition d'Uber est de proposer l'ensemble des moyens de transport permettant de se rendre d'un point A à un point B directement depuis l'application. Dans les prochaines semaines, les utilisateurs Uber pourront aussi bien choisir de commander une course VTC en UberX ou une course partagée en Uber Pool, que de rouler en vélo ou trottinette JUMP, de planifier leur itinéraire en transport en commun ou de parcourir Paris en scooter électrique Cityscoot.

Pour Steve Salom, General Manager, Uber France, Suisse et Autriche : "Avec l'option scooters électriques, Uber offre toujours plus d'alternatives à la voiture individuelle. Ce partenariat nous permet d'enrichir notre plateforme de mobilité et offre à Cityscoot l'opportunité de séduire de nouveaux utilisateurs. Nous sommes fiers d'accompagner le développement d'un champion européen, né en France et inscrit au Next 40."

Bertrand Fleurose, CEO, Cityscoot: "Ce partenariat va permettre d'accroître le nombre de trajets réalisés par Cityscoot en rendant notre service accessible à de nouveaux utilisateurs. Nous sommes fiers d'intégrer une application de référence en matière de mobilité urbaine, contribuant ainsi à faire connaître notre service en France et au-delà pour accélérer notre développement."

Avec ce partenariat, Uber et Cityscoot ont l'objectif de faire découvrir les scooters électriques à un public plus large et de diversifier le profil des utilisateurs.

Une expérience sans couture et complémentaire avec les offres Uber & JUMP

Avec l'intégration de l'option Cityscoot dans l'application Uber, les utilisateurs pourront directement y géolocaliser l'un des 4000 Cityscoot, le réserver et effectuer un trajet. Le paiement est également effectué automatiquement au sein de l'application Uber. L'option sera disponible au prix de 29 cts/minute (comme sur l'application Cityscoot), à Paris et dans une douzaine de villes d'Ile-de-France.



L'option apparaîtra sur l'écran principal de l'application Uber, aux côtés des VTC et vélos et trottinettes JUMP, ainsi que dans le menu déroulant Uber où sont proposées les options de courses VTC et celle de transports en commun.

Les services Uber, JUMP et Cityscoot se complètent à la fois en termes d'usage et de grille tarifaire, permettant aux utilisateurs d'avoir accès à une offre variée, en fonction de leurs envies et de leurs besoins :

- ⇒ Les trottinettes JUMP pour les distances très courtes - avec un trajet moyen inférieur à 2 km;
- ⇒ Les vélos JUMP pour les distances courtes - avec un trajet moyen d'environ 3 km;
- ⇒ Les scooters pour les distances moyennes - avec un trajet moyen de 4 km;
- ⇒ Les voitures pour les longues distances - avec un trajet moyen de 9 km.

Comment ça marche ?

- Ouvrez l'application Uber
- Les scooters disponibles autour de vous apparaissent sur l'écran principal, aux côtés des vélos et trottinettes JUMP et des VTC
- Sélectionnez celui de votre choix et suivez l'itinéraire indiqué pour le retrouver
- Un code dédié au scooter réservé apparaît et vous permet de le débloquer votre scooter en le composant sur le guidon
- Enfilez le casque fourni sous la selle avec une charlotte à disposition.
- Le trajet peut commencer - Roulez sur la route, comme les autres scooters et voitures, et non pas sur les pistes cyclables et les voies de bus.
- Une fois votre course terminée, garez votre scooter au sein de la zone Cityscoot sur un emplacement autorisé - les places de parking voiture et moto et cliquez sur "mettre fin à la location"

NB : les utilisateurs de Cityscoot pourront continuer à réaliser leurs courses à partir de l'application Cityscoot.

Et pour toujours plus de sécurité :

- Les scooters Cityscoot, conçus et fabriqués en Europe, sont une référence en terme de stabilité et de robustesse. Leur vitesse est limitée à 45 km/h pour une conduite en toute sécurité
- Ils sont équipés d'une jupe pour protéger les jambes, d'une pochette transparente tactile pour glisser son téléphone portable et suivre le gps
- Des sessions de formation sont organisées régulièrement pour les débutants
- Un casque homologué est fourni avec le scooter
- En cas de chute, une alerte au service client se déclenche automatiquement.
- Le service client Cityscoot est joignable 24h/24 par téléphone ou via l'appli
- Chaque trajet est couvert par une assurance tous risques souscrite auprès d'Allianz France

Retrouvez les visuels sur [lien dropbox](#)

Contacts presse

Uber :

Louise Pasin - lpasin@uber.com

Cityscoot :

Germain Grac-Aubert - ggracaubert@angie.fr